



La réforme des rythmes scolaires, expérimentée dès la rentrée 2013 par Vincent Peillon, présentée comme une nécessité pour alléger la charge de travail des enfants, a été un échec.

Dès la rentrée 2013, la mise en place de la phase expérimentale nous a permis de dresser un constat négatif des premières applications de cette réforme. La généralisation à la rentrée 2014 s'est faite sans qu'un bilan ministériel sur les effets de la réforme ne soit fait.

Malgré de larges mobilisations des enseignants, personnels des collectivités, salariés du secteur associatif et parents d'élèves, dénonçant la dégradation de leurs conditions de travail et les inégalités territoriales créées pour les enfants, les gouvernements successifs se sont entêtés à poursuivre une réforme emblématique de la politique d'austérité.

Les modifications apportées par le décret Hamon n'améliorent en rien les conditions d'apprentissage des élèves et compliquent davantage les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Elles mettent en place un nouveau transfert de compétences de l'État vers les collectivités,

Tout ceci confirme nos craintes, notamment sur :

- le manque de clarté des missions de chacun et la problématique de l'utilisation des locaux faute de moyens et d'espaces supplémentaires nécessaires,
- l'instauration de tâches supplémentaires pour les personnels enseignants et territoriaux,
- l'allongement des temps de travail engendrant de la fatigue pour les enfants ainsi que pour les personnels concernés,
- le manque de lisibilité du temps contraint et du périscolaire pour les enfants et les parents,
- l'insécurité des conditions d'accueil des enfants,
- la captation de compétences éducatives relevant de l'École par les collectivités.

Nos organisations réitèrent leur opposition à la généralisation de la réforme des rythmes scolaires et demandent à la ministre de suspendre son application et d'abroger les décrets correspondants.

L'intersyndicale CGT Éduc'action, CGT Services publics, FNEC FP FO, FO Services publics et de Santé, Sud Éducation, Sud Collectivités territoriales entend poursuivre la lutte contre les nouveaux rythmes scolaires et, dès à présent, appelle tous les personnels à se mobiliser pour construire, du local au national, la mobilisation qui s'impose !

Le 31 octobre 2014